

**CONCOURS EXTERNE
D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE
17 MARS 2015**

EPREUVE:

Un questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Durée : 45 minutes

Coefficient : 1

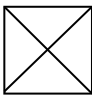


ATTENTION !

Veillez au respect de l'anonymat de votre copie. Ne signez pas votre copie et n'indiquez vos nom, prénoms et initiales ni dans le corps du devoir, ni dans la marge, ni sur la grille fournie pour répondre au QCM. Vos nom et prénoms ne doivent figurer que dans l'encart prévu à cet effet et que vous aurez pris soin de cacheter. En cas de rupture d'anonymat, la copie pourra être annulée par le jury.

Aucune feuille de papier brouillon ne sera acceptée à l'appui de votre copie.

INDICATIONS

- Ce document comporte 60 questions. Pour chacune des questions, **il ne peut y avoir qu'une seule réponse exacte.**
- **Barème de notation :**
 - 1 point pour une bonne réponse,
 - 0 point en cas d'absence de réponse,
 - -0,5 point en cas de mauvaise réponse.
- **Les réponses doivent être portées sur la grille prévue à cet effet** (et non sur le questionnaire). Cette grille sera agrafée à l'intérieur de votre copie par le surveillant à la fin de l'épreuve.
- Indiquez votre choix de réponse **par une croix à l'encre exclusivement bleue ou noire** comme suit :

Pour cocher une réponse	Pour annuler une case cochée	NE PAS FAIRE
		

Toute autre manière de cocher que la croix à l'encre bleue ou noire pourra être considérée comme un signe distinctif par le jury et sera susceptible d'entraîner l'application de points de pénalités ou l'annulation de la copie.

1- Pour une association subventionnée par la Commune, inviter le Maire aux assemblées générales est :

- A obligatoire
- B prohibé
- C important pour entretenir de bonnes relations avec l'équipe municipale

2- Le contrôle des actes des collectivités territoriales exercé par les préfets est le contrôle de :

- A légalité
- B constitutionnalité
- C tutelle

3- L'obligation pour les fonctionnaires d'exprimer avec retenue leurs opinions est :

- A le devoir de réserve
- B la discrétion professionnelle
- C le secret professionnel

4- Dans la hiérarchie des normes, les textes législatifs sont placés :

- A sous les textes réglementaires
- B au-dessus des textes réglementaires
- C au même niveau que les textes réglementaires

5- La procédure qui permet à une Collectivité Territoriale de recruter un fonctionnaire titulaire d'une autre Collectivité est :

- A la continuité
- B la disponibilité
- C la mobilité
- D la titularisation

6- Le blâme est une sanction du :

- A 1^{er} groupe
- B 2nd groupe
- C 3^{ème} groupe
- D 4^{ème} groupe

7- Les conditions à remplir pour qu'un agent puisse bénéficier de la promotion interne sont déterminées par :

- A chaque Centre de Gestion
- B chaque cadre d'emplois
- C l'autorité territoriale
- D le supérieur hiérarchique de l'agent

8- Laquelle de ces instances de concertation ne concerne pas la fonction publique :

- A Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- B Comité technique
- C Commission administrative paritaire
- D Délégation unique du personnel

9- Le processus par lequel l'Etat transfère des compétences et des moyens aux collectivités territoriales est :

- A la déconcentration
- B la décentralisation
- C la subsidiarité
- D l'expérimentation

10- L'instance composée du maire et de ses adjoints est :

- A la mairie
- B le conseil Municipal
- C la municipalité
- D l'organe délibérant

11- Le maire est élu par le conseil municipal :

- A à main levée
- B à bulletin secret
- C par correspondance
- D en présence du préfet

12- Les zones urbaines de plus de 500 000 habitants créées par la réforme territoriale sont des :

- A mégapoles
- B technopoles
- C métropoles
- D mégapoles

13- L'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme relève :

- A des Départements
- B des Régions
- C des Communes
- D de l'Etat

14- La Protection Maternelle et Infantile est une compétence :

- A de l'Etat
- B des Régions
- C des Communes
- D des Départements

15- Le canton est :

- A une division du territoire servant de cadre d'action aux services de l'Etat
- B une circonscription électorale permettant l'élection des conseillers départementaux
- C la zone d'influence d'une Préfecture

16- La durée maximale de conduite continue d'un chauffeur de car est de :

- A 3h
- B 4h30mn
- C 5h30mn

17- Les repas-témoins doivent être conservés :

- A 3 jours
- B 5 jours
- C 8 jours

18- L'autorité qui exécute les recettes et les dépenses publiques est :

- A l'ordonnateur
- B le comptable
- C le commissaire aux comptes

19- Un mineur peut-il adhérer à une association ?

- A non car il est juridiquement incapable de passer un contrat
- B oui à condition que les statuts de l'association ne s'y opposent pas
- C oui

20- Un Conseil Municipal d'Enfants qui se réunit une fois par mois le mercredi doit-il être déclaré auprès de la DDCS ?

- A non
- B oui
- C oui si le nombre d'enfants est supérieur ou égal à 7

21- Un centre équestre (club) organise un stage d'équitation ouvert à tous les enfants pendant les vacances de printemps. Ce stage :

- A doit être déclaré comme séjour de vacances
- B doit être déclaré comme séjour spécifique sportif
- C ne doit pas être déclaré

22- En ACM, le taux d'encadrement de mineurs âgés de moins de 6 ans est d'un animateur pour :

- A 10 enfants
- B 12 enfants
- C 8 enfants

23- Les transports urbains sont de la compétence :

- A des Départements
- B des Communes
- C des Régions

24- La part des animateurs qualifiés au sein de l'équipe d'encadrement doit être :

- A au minimum de 25%
- B au minimum de 50%
- C au minimum de 75%

25- Les conditions d'encadrement d'un accueil de jeunes sont :

- A définies nationalement
- B définies par l'organisateur
- C négociées localement entre l'organisateur et la DDCS

26- Les caractéristiques d'un accueil de jeunes sont :

- A 7 à 40 mineurs de 14 ans et plus présents simultanément avec une durée annuelle d'ouverture d'au moins 14 jours
- B 7 à 40 mineurs inscrits de 14 ans et plus avec une durée annuelle d'ouverture d'au moins 14 jours
- C 7 à 40 mineurs de 12 ans et plus présents simultanément avec une durée annuelle d'ouverture d'au moins 30 jours

27- Avec la réforme des rythmes éducatifs, la durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à :

- A 1h30
- B 1h
- C 2h
- D 0,5h

28- Le principe budgétaire qui impose aux collectivités territoriales d'établir des prévisions strictes de leurs dépenses et recettes est :

- A l'équilibre
- B l'unité
- C la sincérité
- D l'annualité

29- Qu'est-ce que le fonds d'amorçage prévu dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ?

- A Une aide financière de l'Etat
- B Une aide financière de la commune
- C Une aide matérielle du département

30- Quels sont les signataires d'un contrat Enfance Jeunesse ?

- A La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Mairie
- B La CAF et le département
- C La CAF et la commune

31- Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires, le PEDT (Projet Educatif de Territoire) est validé par qui ?

- A La commune
- B L'organisme porteur du projet
- C La DDCS

32- L'organisation d'un camp d'adolescents à proximité du rivage de la mer est :

- A Autorisé
- B Déconseillé
- C Interdit

33- Dans le domaine de l'alimentation, la liaison froide est :

- A La livraison de produits congelés
- B Le transport d'aliments à une température de moins de 10 degrés
- C La livraison d'aliments à une température comprise entre 0 et 3 degrés

34- La Chambre Régionale des Comptes vérifie :

- A Les comptes des associations subventionnées par les collectivités territoriales
- B Les comptes des collectivités territoriales
- C Le paiement des charges sociales par les employeurs

35- Pour bénéficier d'une subvention communale, une association doit revêtir un intérêt :

- A Humanitaire
- B Original
- C Communal

36- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est une branche :

- A Du Ministère de la Cohésion Sociale
- B Du Ministère du Travail
- C De l'URSSAF

37- La capacité maximale d'accueil d'un ALSH est fixée :

- A Entre 3 et 250 enfants
- B Entre 7 et 300 enfants
- C Entre 5 et 200 enfants

38- Pour l'encadrement des enfants inscrits dans un ALSH déclaré à la DDCS, le taux autorisé d'animateurs sans formation est de :

- A 10%
- B 20%
- C 30%

39- Combien y a-t-il de fonction(s) publique(s) en France ?

- A Une
- B Deux
- C Trois
- D Quatre

40- Pour obtenir le Brevet d'Aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) le candidat dispose d'un temps de :

- A 18 mois
- B 36 mois
- C 30 mois

41- Dans la fonction publique territoriale, la filière animation comprend :

- A Un cadre d'emplois
- B Deux cadres d'emplois
- C Trois cadres d'emplois

42- O.F.A.J signifie :

- A Office Français de l'Animation des Jeunes
- B Office Franco-Allemand de la Jeunesse
- C Organisation Française des Actions Jeunesse

43- Lors d'une activité, un enfant chute. Vous le mettez aussitôt en P.L.S. C'est-à-dire :

- A En Position Locale de Soutien
- B En Position Latérale de Sécurité
- C En Position Longitudinale de Salubrité

44- Les activités périscolaires sont celles organisées :

- A Durant le temps de récréation au sein de l'école
- B Avant et après le temps scolaire
- C Durant les vacances scolaires

45- La convention Internationale des Droits de l'Enfant a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le :

- A 20 novembre 1949
- B 15 décembre 1979
- C 20 novembre 1989

46- Un transport d'enfants par bus est qualifié de transport en commun à partir de :

- A Plus de 20 enfants, conducteur non compris
- B Plus de 8 enfants, conducteur non compris
- C Plus de 10 enfants, conducteur non compris

47- Quel est le secteur qui relève de la compétence de la commune ?

- A La formation professionnelle
- B La gestion des lycées
- C L'état civil

48- Que signifie le sigle C.E.L ?

- A Convention d'Education Libre
- B Contrat Educatif Local
- C Commission d'Evaluation locale

49- Les élections présidentielles ont lieu en France :

- A Tous les 7 ans
- B Tous les 5 ans
- C Tous les 6 ans

50- Un poste d'agent territorial est créé par :

- A Le Maire
- B Le Préfet
- C Le Conseil Municipal

51- Le CHSCT (Conseil d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) est obligatoire à partir de :

- A 11 salariés
- B 20 salariés
- C 50 salariés

52- Un « E.R.P. » est :

- A Un Educateur Rural Polyvalent
- B Un Etablissement Recevant du Public
- C Un Enseignant responsable Pédagogique

53- Dans le cadre de l'alimentation collective, la « D.L.C. » signifie :

- A Date Limite de Consommation
- B Dotation Légale de Consommation
- C Direction Locale de la Consommation

54- Un Président de Conseil Départemental est élu pour une durée de :

- A 6 ans
- B 3 ans
- C 5 ans

55- Dans certains cas le Maire est représentant de l'Etat. C'est le cas lorsqu'il :

- A Préside de Conseil Municipal
- B Procède à un mariage
- C Titularise un agent territorial

56- La réforme des rythmes scolaires est organisée à titre expérimental pour une durée de :

- A 5 ans
- B 3 ans
- C 6 ans

57- Pour débiter une formation BAFA (Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur), l'âge minimum requis au premier jour de la première épreuve est de :

- A 16 ans
- B 17 ans
- C 18 ans

58- Un C.L.A.E. c'est :

- A La commission locale des activités éducatives
- B Un conseil local d'animation d'enfants
- C Un centre de loisirs associé à l'école

59- L'organisation d'une baignade pour des enfants de moins de 6 ans ne peut excéder un effectif de :

- A 20 enfants
- B 25 enfants
- C 40 enfants

60- Lequel de ces diplômes n'est pas un diplôme professionnel ?

- A Le BPJEPS
- B Le DEJEPS
- C Le BAFD
- D Le DESJEPS